



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de l'augmentation du tarif de l'électricité sur les entreprises

Question écrite n° 43565

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences de la hausse du prix de l'électricité sur les entreprises du secteur industriel dont le contrat de fourniture d'électricité est basé sur le dispositif ARENH. Ainsi, une entreprise vosgienne doit subir en 2022 un taux d'écêtement en augmentation et un prix de remplacement sur le marché passant de 47,52 euros le MWh à 204,46 euros le MWh actuellement, avec une tendance toujours à la hausse, portant ainsi la part du surcoût pour une consommation annuelle de 15GWh à 900 000 euros, soit 20 fois plus que le surcoût de l'année précédente. Cette situation est insoutenable pour ces entreprises qui ont d'autre part été dans l'incapacité d'anticiper une telle augmentation. Il lui demande en conséquence quels moyens sont envisagés par le Gouvernement pour limiter l'impact de cette augmentation sur les entreprises du secteur industriel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43565

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 254

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)